

Envoyé en préfecture le 19/12/2016  
 Reçu en préfecture le 19/12/2016  
 Article 16  
 ID: 074217400060-20161216-D-2016\_12\_16\_01-DE

<p>Région Rhône Alpes                  Département de la Haute-Savoie                  Arrondissement de St Julien en Genevois                  Canton de St Julien en Genevois  <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b>  <b>Séance du vendredi 16 décembre 2016</b>                  Par suite d'une convocation en date du jeudi 8 décembre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 16 décembre à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15                  En exercice : 11                  Présents : 07                  Votants : 09  <b>Délibération n°D_2016_12_16_01</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier,                  Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.                  Absents ayant donné procuration : M. Alain Cartier à M. Alain Chamosset, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons                  Absents excusés: Mme Nathalie Venancio, M. Aurélien Chaîne                  Absent : /                  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.                  Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 25 octobre 2016**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 25 octobre 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire                  Compte tenu de sa télétransmission le : 19 décembre 2016                  Et de la publication le : 19 décembre 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.                  Fait à Contamine Sarzin, le 19 décembre 2016                  Le Maire,                  Alain CHAMOSSET</p>
--	--